

"Nous, Enseignants-Chercheurs titulaires, réunis en Conseil de département de psychologie le lundi 12 janvier 2009, décidons une grève des enseignements de tous les niveaux (de L1 à M2) à partir du lundi 19 janvier 2009 et demandons le retrait du projet de modification du décret n° 84-431 relatif au statut des enseignants-chercheurs."

Résultat du vote (25 votants présents ou représentés sur 29 EC titulaires) : Oui : 23; Non : 1; Blanc : 1

Suite aux différents votes de motions dans notre département, notre conseil de gestion ainsi que dans les conseils centraux de notre Université (CA, CEVU, et CS), Suite aux pétitions, appels, et autres actions sans conséquence, nous avons pris cette décision après un débat de plus de 3 heures.

Le mouvement a commencé déjà depuis plus d'un mois, sans résultat. Il semble en outre que la journée de grève nationale, prévue le 29 janvier soit assez décisive et il nous paraît nécessaire de montrer notre détermination avant cette date.

Le principe de rétention des notes semble de portée mineure et reviendrait à demander indirectement aux étudiants de prendre l'initiative de la contestation.

Nous poursuivons donc notre travail de recherche et assurons nos tâches administratives, mais arrêtons nos cours : nous serons présents devant les étudiants pour expliquer les motifs de notre action et mener des conférences-débats sur l'organisation de l'enseignement et de la recherche à l'Université. Une "Lettre aux étudiants" servira de support commun à nos différentes interventions et discussions, et pourra être diffusée.

Nous espérons que d'autres départements et UFR nous rejoindront dans cette initiative, afin d'amorcer une réponse à la hauteur des enjeux.

Amiens, le 12 janvier 2009